

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 JUIN 2020

## La séance débute à 20H

**Présents:** Alain Alric, Jean Francis Barreaud, Aurélien Bielsa, Isabelle Bodineau, Aline Degeilh, Elsa Eberstein, Yvon Lassalle, Robert Marchand, Mélodie Pareau, Agnès Rialland, Bruno Watrin

Secrétaire de séance : Agnès RIALLAND

## Ordre du jour :

- 1 Questions diverses
- 2 Délégation de missions
- 3- Désignation des délégués au sein du  
SIVOM du Plantaurel (3 délégués)  
Communauté des Communes ARIZE-LEZE  
Syndicat Départemental de l'énergie (SDE 09)  
PNR (1 titulaire, 1 suppléant)  
Commission Appel d'offre travaux (Maire + 3 élus)  
SMDEA
- 4 Commissions de travail : mise en place et répartition des élus
- 5 Délégations accordées au maire
- 11- Convention de mandat avec la CCAL pour travaux 2020
- 12 Point informatif sur l'acquisition de la maison Boubila et sur le projet d'utilisation de ce bien

Dans le respect des mesures sanitaires, réunion à huis clos, respect des distances, port du masque, gel hydro-alcoolique.

## 1- QUESTIONS DIVERSES :

**Masques** : 1ere commande 200 masques, 50 reçus.

2<sup>ème</sup> commande : 100 reçus des Pyrénées Cathares

3<sup>ème</sup> commande : 200 à Auterive.

Tous les masques reçus et ceux fabriqués sur Pailhès ont été distribués aux habitants, il reste des secteurs à pourvoir avec le stock restant à raison d'un par personne pour ceux qui n'en ont pas par ailleurs.

**Animations festives** : toutes les communes d'Arize Lèze ont annulé les fêtes prévues d'ici mi-août. La fête de Pailhès est annulée, le festival TERRES DE COULEUR également avec un possible report en fin d'année.

Le conseil municipal va envisager, avec le comité des fêtes, une animation plus simple qui permettrait en respectant les règles d'hygiène et de sécurité de proposer un moment convivial et festif.

**Restaurant** : L'ESTANQUET réouvre le 5 juin et espère retrouver sa clientèle. Les restaurants d'Artigat et du Carla qui avaient déjà envisager une vente, ne réouvrent pas.

**Marché de Pailhès** : les acteurs du Court-circuit proposent de modifier le jour de marché Les producteurs locaux sont intéressés pour tenir le marché le vendredi.

Nous décidons de fixer le marché de Pailhès le VENDREDI de 17h à 20h sur la place de l'Eglise à compter du 3 juillet 20. A prévoir, une animation musicale ou autre pour lancer ce premier marché de juillet et une communication et une signalétique conséquentes pour informer la population mais aussi les gens de passage.

## **2- Délégations de Mission :**

Le maire propose de créer 2 délégations attribuées à des élus pour des missions spécifiques :

- Développement de l'économie sociale, solidaire et locale, vie associative, jeunesse et culture : délégation confiée à Mélodie qui travaillera en duo avec Elsa
- Information, communication, site internet, nouvelles technologies : délégation confiée à Jean Francis

Les indemnités de ces délégations sont fixées à 4% du taux légal soit environ 155€ / mois

## **3 Délégués auprès syndicats :**

- SIVOM : l'élection se fera après les élections définitives des conseils municipaux,  
Sont intéressés Yvon, Isa, Elsa, et Aline en tant que consultante DDEN
- SDE 09 : Aurélien et Robert (suppléant)
- SMEDEA : Bruno
- PNR : Alain et Mélodie (suppléante)
- Communauté de Commune : le Maire est titulaire, le suppléant doit être le 1<sup>er</sup> adjoint dont Aurélien. »

## **4- Commissions :**

### **Commissions composées exclusivement d'élus :**

- Administration générale, finances : Aurélien, Alain, Bruno, Mélodie
- Travaux, suivi employés : Robert, Aurélien, Agnès, Alain, Isa



11. Rémunérations et frais expert, avocat.....	oui
12. Montant offres pour expropriés	oui
13. Création classes scolaires	non
14. Reprise d'alignement	oui
15. Droits de préemption	oui
16. Actions en justice et négociation dans la limite de 1000€	oui
17. Régler dommage accident véhicule de la commune	oui
18. Donner avis de la commune sur opération EPFL	oui
19. Convention participation coût équipement	oui
20. Réaliser lignes trésorerie (montant maximum 50 000€)	oui
21. Droit Préemption	oui
22. Droit priorité code urbanisme	oui
23. Diagnostics archéologie	oui
24. Renouvellement adhésion aux associations	oui
25. Droit expropriation pour cause utilité publique	oui
26. Demander subventions	oui
27. Demandes autorisation démolition , transformation.....	oui
28. Droit protection occupants locaux habitation	oui
29. Ouvrir et organiser la participation du public.....	oui

## 6- Acquisition immobilière :

La maison de Madame Boubila Yvette est en vente pour le montant de 50 000€, Après une visite, son emplacement et son potentiel nous ont parus intéressants pour la réalisation de nos projets

Le Conseil municipal vote donc à l'unanimité un accord de principe pour l'achat de ce bien.

Le projet retenu doit être travaillé pour solliciter les subventions auprès des collectivités publiques concernées, si possible avant le 30 août 20 (date limite des demandes pour 2020)

## 7- Convention de mandat avec la CCAL pour travaux 2020

La communauté de commune propose à la commune de signer la délibération annuelle pour l'entretien des chemins communautaires.

La CCAL prend en charge les travaux de voiries, goudronnage...

La commune assume le curage des fossés, le débroussaillage, les granulats, les passages busés.

Le conseil approuve cette convention.

Fin de l'ordre du jour, la séance est levée à 23h.

## **Rajout par Yvon**

Bonjour à toutes et à tous,

Merci Agnès pour le compte rendu très exhaustif du CM à un petit oubli près que tu voudras bien rajouter : les délégués auprès des syndicats : SDE 09, PNR, SMDEA

J'en profite pour préciser 4 choses :

- Nous avons 3 commissions communales qui sont composées exclusivement d'élus
  - Administration générale : Aurélien, Alain, Bruno et Mélodie
  - Suivi des agents et travaux : Robert, Aurélien, Agnès, Alain et Isabelle
  - Gestion du parc locatif communal : Bruno, Aline Robert
- Viennent ensuite les 4 commissions extra-municipales encore appelées comités consultatifs qui font appel à des personnes extérieures et qui n'ont qu'un pouvoir consultatif. Elles sont présidées respectivement par Isabelle, Bruno, Mélodie et Jean Francis ( dans l'ordre du compte rendu )
- La CCAL nous fait observer que dans la mesure où nous n'avons qu'un seul délégué communautaire ; le titulaire est le maire et le suppléant , son 1° ADJOINT. En conséquence, c'est Aurélien qui devient suppléant en lieu et place d'Agnès.
- Comme suite aux soucis sur la messagerie de la mairie, Jean Francis a créé une nouvelle adresse : [pailhes.mairie09@orange.fr](mailto:pailhes.mairie09@orange.fr)

Au plaisir de se retrouver

Yvon